

Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Cateau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet
Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu
M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux
Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus
Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Etaient excusés Mme Marie-Angèle Delommez,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance Mme Anne Decoster

Sports et animations : Subventions au mouvement sportif et emploi salarié

Le Vice- Président expose au Conseil :

Conformément aux 3 règlements distincts d'aide au mouvement associatif sportif local et aux critères retenus par le conseil de communauté régissant l'intérêt communautaire, après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

- L'association Body work de Lestrem pour l'accompagnement de sportifs du territoire du 11 au 17 octobre 2017 en Espagne à hauteur de 130 euros,
- L'association Body work de Lestrem pour l'accompagnement de sportifs du territoire les 22 et 23 avril 2018 en Espagne à hauteur de 115 euros,
- L'association Body work de Lestrem pour l'accompagnement de sportifs du territoire les 6 et 7 avril 2019 à Aulnat à hauteur de 362 euros,
- L'association Body work de Lestrem pour l'accompagnement de sportifs du territoire le 24 février 2018 à Gerzat à hauteur de 361 euros,
- L'association OSTT de Laventie pour l'accompagnement de sportifs du territoire les 26 et 27 mai 2018 à hauteur de 112 euros,

- DELELIS Pierrick de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 20 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- FAVREL Océane de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 30 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- MOERMAN Nathan de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 40 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- LEMAIRE Lylian de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 30 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- PIEPERS Jules de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 20 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- GALLOO Théo de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 20 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- LIEVRE Théo de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 40 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- TASSEZ Zoé de l'association Fleurbaix BMX Club à hauteur de 30 euros pour ses résultats au championnat départemental;
- l'association La Tanche Mervilloise, à hauteur de 1 500 euros maximum pour l'organisation de la coupe de France de pêche les 29 et 30 juin 2019;

Conformément aux délibérations des 27 septembre 2018 relative à la subvention à l'emploi salarié au sein des associations du territoire pour l'année civile 2019 et à celle 14 décembre 2018 relative au règlement relatif à la subvention à l'emploi salarié au sein des associations du territoire pour l'année civile 2018, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

- l'association Basket club d'Estaires pour :
 - o le contrat civique d'Alain Deluge, à hauteur de 165 euros,
 - o le contrat civique de Lucie Chapon, à hauteur de 213 €,
- l'association Tennis Club de Sailly sur la Lys pour :
 - o le CDI de Ivan Towner, à hauteur de 1 716 euros,

Vu la délibération du 27 septembre 2018 relative à la subvention aux clubs sportifs intercommunaux CCFL pour l'année civile 2019, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subventions suivantes :

- Triathlon Flandre Lys, subvention à hauteur de 5 000 euros pour l'année 2018 ;
- Flandre Lys Elite Cyclisme, subvention à hauteur de 5 000 euros pour l'année 2018

Etant donnée la création de ces clubs en 2018.

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au Conseil de :

- SUBVENTIONNER les associations retenues à hauteur des montants indiqués ci-dessus, honorables sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre et sous réserve du respect des conditions reprises dans les délibérations applicables à ces dispositifs;
- SUBVENTIONNER les deux clubs sportifs retenus à hauteur des montants indiqués ci-dessus, en supprimant pour l'année 2018 la mention plafonnant le montant de la subvention à 20 % des dépenses justifiées par l'association pour la période du 1er janvier au 31 décembre ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

